Protection de l'enfance
XIX–XXe siècles

Pour citer cet article :

Dorlhac (H.), *Discours à la conférence de presse pour le lancement du Numéro Vert*, 10 janvier 1990.

DISCOURS DE MADAME HÉLÈNE DORLHAC
SECRÉTAIRE D'ETAT CHARGÉ DE LA FAMILLE

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 10 JANVIER 1990
POUR LE
LANCEMENT DU NUMÉRO VERT

MADAME LA PRÉSIDENTE,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESDAMES ET MESSIEURS,

C'EST UN GRAND PLAISIR POUR MOI DE VOUS ANNONCER AUJOURD'HUI L'ENTRÉE EN FONCTION DU SERVICE NATIONAL D'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE EN FAVEUR DE L'ENFANCE MALTRAITÉE.

C'EST UNE RÉUSSITE EXEMPLAIRE DE COLLABORATION ENTRE DES PARTENAIRES TRÈS DIVERS : REPRÉSENTANTS DE L'ETAT, DES DÉPARTEMENTS ET DES ASSOCIATIONS QUI ONT DÉMONTRÉ LEUR VOLONTÉ D'OEUVRER ENSEMBLE POUR UNE CAUSE SUPÉRIEURE : L'INTÉRÊT DE L'ENFANT ET EN OCCURENCE CELUI QUI CONNAÎT LA PLUS GRANDE DÉTRESSE, L'ENFANT MALTRAITÉ.

PRÈS D'UN TIERS DES PRÉSIDENTS DE CONSEIL GÉNÉRAL ONT PU ADHÉRER AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC, LUI PERMETTANT DE SE CONSTITUER JURIDIQUEMENT DÈS FIN DÉCEMBRE ET AU SERVICE DE FONCTIONNER DÈS LE DÉBUT DE CETTE ANNÉE, LES AUTRES PRÉSIDENTS DE CONSEIL GÉNÉRAL DEVANT OBTENIR L'AVAL DE LEUR ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DANS LES SEMAINES QUI VIENNENT AVANT DE REJOINDRE LE GROUPEMENT.

CERTES, ON A PU LE REGRETTER MAIS LA PLUPART L'ONT COMPRIS, CE SOUCI DE CONCERTATION ENTRE DE SI NOMBREUX PARTENAIRES, L'EXIGENCE DE GARANTIES SÉRIEUSES ONT DEMANDÉ DE LONGS MOIS DE TRAVAIL.

JE CITERAI PAR EXEMPLE, DÈS LORS QU'IL S'AGIT D'INFORMATIONS TOUCHANT À LA VIE PRIVÉE DES PERSONNES, LA CONSULTATION SUR NOTRE DISPOSITIF DE LA COMMISSION NATIONALE INFORMATIQUE ET LIBERTÉS QUI M'A FAIT PART DE SON ACCORD.

LA GRAVITÉ ET LA COMPLEXITÉ DES PROBLÈMES POSÉS NE DEVAIENT PAS LAISSER DE PLACE POUR L'IMPROVISATION.

C'EST EN EFFET, IL Y A UN AN, QUE ME FURENT REMISES LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION SUR L'ENFANCE MALTRAITÉE, COMPOSÉE NOTAMMENT DE PRÉSIDENTS DE CONSEILS GÉNÉRAUX ET QUI AVAIT ENTENDU DE NOMBREUX EXPERTS ET ASSOCIATIONS.

EN JANVIER DERNIER, SUR LA BASE DE CES PROPOSITIONS, J'AI ANNONCÉ EN CONSEIL DES MINISTRES UN ENSEMBLE DE MESURES POUR COMBATTRE CETTE RÉALITÉ JUGÉE INTOLÉRABLE AUSSI BIEN PAR LE GOUVERNEMENT QUE PAR L'ENSEMBLE DE NOS CONCITOYENS : LES VIOLENCES ENVERS LES ENFANTS, RÉALITÉ MAL CONNUE MAIS LARGEMENT RÉPANDUE DE L'AVIS MÊME DES SPÉCIALISTES.

.../...

L'ENFANT MALTRAITÉ CE N'EST PAS SEULEMENT L'ENFANT BATTU. LE PHÉNOMÈNE DE LA MALTRAITANCE COUVRE UN CHAMP BEAUCOUP PLUS LARGE : ENFANTS MALMENÉS, NÉGLIGÉS SUR UN PLAN PHYSIQUE OU MORAL.

RENTRENT ÉGALEMENT DANS CE CADRE LES ENFANTS VICTIMES D'ABUS SEXUELS, ACTES PARTICULIÈREMENT DESTRUCTEURS POUR LA PERSONNALITÉ DE L'ENFANT ET FRAPPÉS D'UN TABOU SOCIAL TRÈS FORT.

IL FAUT ABSOLUMENT BRISER LE SILENCE ET NOTRE NUMÉRO VERT A ÉTÉ CONÇU POUR Y CONTRIBUER.

QUE LES ENFANTS SACHENT QUE LEURS SOUFFRANCES SERONT ENTENDUES ET QUE TOUT SERA ENTREPRIS POUR Y METTRE FIN.

FAUT-IL, PARCE QUE DES FAITS DE PLUS EN PLUS NOMBREUX SONT RÉVÉLÉS AU PUBLIC, PARLER DE RECRUDESCENCE DES MAUVAIS TRAITEMENTS ? RIEN NE PERMET DE L'AFFIRMER : C'EST PLUTÔT LA MARQUE QUE L'INTOLÉRANCE DE NOS SOCIÉTÉS À CE PHÉNOMÈNE, A PROGRESSÉ ; ET CETTE SENSIBILISATION NOUVELLE DE L'OPINION PUBLIQUE CONSTITUE UN ENCOURAGEMENT À POURSUIVRE L'ACTION ENTREPRISE.

.../...

Il est évident que le problème des mauvais traitements à enfants n'avait pas jusqu'alors été ignoré par les pouvoirs publics. Depuis une dizaine d'années de nombreux rapports et circulaires ont tenté d'améliorer la prise en compte de l'enfance maltraitée par une meilleure coordination du dépistage, du signalement et du suivi. Mais le dispositif de coordination institué par les circulaires de mars 1983 a été bouleversé par l'entrée en vigueur des lois de décentralisation plaçant les différents services départementaux d'action sociale sous l'autorité du président de conseil général. Des mesures rapides et concrètes restaient donc encore à prendre sur le terrain, là où ce problème est pris en charge, c'est-à-dire dans les départements.

Aussi la loi du 10 Juillet 1989 que j'ai présentée au Parlement, et qui a été adoptée à l'unanimité, avait-elle pour premier objectif de confier au Président du Conseil Général, la responsabilité de mettre en place et faire connaître le dispositif de signalement et de prise en charge de l'enfance maltraitée et de mobiliser après concertation avec le représentant de l'Etat, l'ensemble des partenaires au niveau local.

.../...

TOUS LES INTERVENANTS SONT ÉTROITEMENT ASSOCIÉS AU SUCCÈS DE CETTE ENTREPRISE : LES AUTORITÉS JUDICIAIRES CHARGÉES TOUT NATURELLEMENT DE LA PROTECTION DE L'ENFANT, LES SERVICES DE L'ETAT DANS LE DÉPARTEMENT, NOTAMMENT L'ÉDUCATION NATIONALE, LA POLICE, LA GENDARMERIE, L'ENSEMBLE DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS, DE MÊME QUE TOUS LES PROFESSIONNELS ET LES ASSOCIATIONS CONCOURANT À LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. CETTE INTENSIFICATION DES CONTACTS ET DE L'INFORMATION RÉCIPROQUE EST INDISPENSABLE AFIN D'ÉVITER MALENTENDUS ET TEMPS PERDU.

CE FAISANT, LA FRANCE S'EST CONFORMÉE, AVANT MÊME SON ADOPTION À L'O.N.U., AUX TERMES DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT QUI INVITE CLAIREMENT LES ETATS PARTIES "... À PRENDRE TOUTES MESURES... APPROPRIÉES POUR PROTÉGER L'ENFANT CONTRE TOUTE FORME DE VIOLENCE, D'ATTEINTE OU DE BRUTALITÉS PHYSIQUES OU MENTALES, D'ABANDON OU DE NÉGLIGENCE, DE MAUVAIS TRAITEMENTS OU D'EXPLOITATION, Y COMPRIS LA VIOLENCE SEXUELLE...".

JE SUIS TRÈS FIÈRE QUE LA FRANCE AIT EU UNE ACTION EXEMPLAIRE DANS CE DOMAINE.

.../...

Il y eut également au cours de la discussion de la loi du 10 juillet 1989 une parfaite unanimité, tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat, pour qu'y figure la création d'un service téléphonique national d'aide aux enfants maltraités.

Il ne fait de doute pour personne que l'existence d'un service téléphonique très accessible est un instrument indispensable de prévention et d'action.

Dés 1983, des circulaires avaient déjà prévu la création d'un numéro d'appel départemental pour le recueil d'informations relatives aux mineurs maltraités mais en réalité ce service n'a pu être que rarement mis en oeuvre dans les départements, alors que dans le même temps, des associations lançaient mais en ordre dispersé des initiatives en ce sens, conscientes de la nécessité d'un tel service.

L'idée d'un service national d'accueil téléphonique était apparue à l'automne dernier au cours de diverses réunions de la commission sur l'enfance maltraitée.

.../...

L'EXPÉRIENCE ITALIENNE DU "TELEFONO AZZURO" RAPPORTÉE À CETTE OCCASION PAR L'ASSOCIATION DE LA FONDATION POUR L'ENFANCE DONNA DE PRÉCIEUX ENSEIGNEMENTS SUR UNE ANNÉE D'ACTIVITÉ DE CE SERVICE, NOTAMMENT :

- SUR LA NATURE DES APPELS :

  DES 20 000 APPELS REÇUS, 2 000 ENVIRON CONCERNANT DES CAS DE VIOLENCE PHYSIQUE SEXUELLE OU PSYCHOLOGIQUE ONT DEMANDÉ UNE INTERVENTION SPÉCIFIQUE.

  A CÔTÉ DES SIGNALEMENTS D'ENFANTS EN DANGER, BEAUCOUP D'APPELS N'AVAIENT D'AUTRE OBJET QU'UNE DEMANDE D'AIDE OU DE CONSEILS POUR DES PROBLÈMES FAMILIAUX OU SOCIAUX CONCERNANT DES MINEURS.

  DE NOMBREUX APPELS ÉMANAIENT ÉGALEMENT DE PROFESSIONNELS.

- SUR L'ORIGINE DES APPELS :

  1/3 DES APPELS PROVIENNENT DE MINEURS DE 18 ANS.

  2/3 PROVIENNENT D'ADULTES

  UN NOMBRE INFIME D'APPELS SE SONT RÉVÉLÉS FANTAISISTES.

.../...

CETTE IDÉE FUT ENSUITE ENRICHIE PAR LES PROPOSITIONS DES ASSOCIATIONS QUI FURENT NOMBREUSES À NOUS APPORTER LEUR CONCOURS ACTIF AINSI QU'AU COURS DES DÉBATS PARLEMENTAIRES.

CAR NOUS EN SENTONS TOUS LE BESOIN. DANS UN TEL DOMAINE IL FAUT TRAVAILLER ENSEMBLE : LES EXPÉRIENCES DES UNS ET DES AUTRES SONT TOUT À FAIT COMPLÉMENTAIRES.

QUI PEUT PRÉTENDRE DÉTENIR À LUI SEUL LA VÉRITÉ DANS CE DOMAINE ?

IL NE PEUT Y AVOIR DE RÈGLES STRICTES, RIGOUREUSES OU SYSTÉMATIQUES.

MAIS AVANT TOUT UN SERVICE D'AIDE AUX ENFANTS MALTRAITÉS NE SAURAIT FONCTIONNER SANS UNE COLLABORATION ÉTROITE AVEC LES PRÉSIDENTS DE CONSEILS GÉNÉRAUX, QUI SEULS ONT AUTORITÉ SUR LES SERVICES D'ACTION SOCIALE DU DÉPARTEMENT EN CHARGE DE LA PRÉVENTION DES MAUVAIS TRAITEMENTS À ENFANTS ET DE LA PROTECTION DE CEUX-CI EN LIAISON AVEC L'AUTORITÉ JUDICIAIRE.

TOUTE AUTRE ORGANISATION SERAIT UTOPIQUE ET STÉRILE.

.../...

AUSSI, DÈS AVANT LE VOTE DE LA LOI, AU MOIS DE MARS DERNIER, UN COMITÉ DE PILOTAGE ASSOCIANT DES REPRÉSENTANTS DES DÉPARTEMENTS, DE L'ETAT ET DES ASSOCIATIONS, FUT CONSTITUÉ AFIN DE PRÉPARER LES GRANDS PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE À METTRE EN PLACE.

JE RAPPELLE QUE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DU 10 JUILLET 1989, SI L'ADHÉSION RESTE FACULTATIVE, EN REVANCHE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE CHAQUE DÉPARTEMENT EST OBLIGATOIRE ET VARIE EN FONCTION DE L'IMPORTANCE DE SA POPULATION.

GLOBALEMENT, LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DU SERVICE EST ASSURÉE À PARTS ÉGALES PAR L'ETAT ET L'ENSEMBLE DES DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS.

.../...

CE SERVICE, JE LE RAPPELLE, EST CONÇU COMME L'INSTRUMENT MIS À LA DISPOSITION DES DÉPARTEMENTS POUR LES AIDER À REMPLIR PLEINEMENT LEUR MISSION DE PRÉVENTION DES MAUVAIS TRAITEMENTS À ENFANTS.

NOUS AVONS VOULU FIXER À CE SERVICE DES OBJECTIFS AMBITIEUX, À LA HAUTEUR DE CETTE MISSION.

CES OBJECTIFS SONT LES SUIVANTS :

1ÈRE MISSION :

- OFFRIR UNE ÉCOUTE PERMANENTE PERMETTANT DE RÉPONDRE AUX SITUATIONS D'URGENCE SIGNALÉES PAR LES ENFANTS EUX-MÊMES OU PAR LES TÉMOINS. LE SERVICE TRANSMETTRA ALORS LES SIGNALEMENTS AUX SERVICES DÉPARTEMENTAUX DÉSIGNÉS PAR CHAQUE PRÉSIDENT DE CONSEIL GÉNÉRAL. SI LE DÉPARTEMENT N'EST PAS ENCORE ADHÉRENT LE SIGNALEMENT SERA ADRESSÉ AU PRÉSIDENT DE CONSEIL GÉNÉRAL LUI-MÊME. IL EST BIEN ÉVIDENT QUE L'ADHÉSION DU DÉPARTEMENT AU GROUPEMENT PERMET AU SERVICE D'ATTEINDRE LE MAXIMUM D'EFFICACITÉ POUR LA TRANSMISSION DES CAS SIGNALÉS À UN SERVICE IDENTIFIÉ ET SPÉCIALEMENT MOBILISÉ À CET EFFET.

2ÈME MISSION :

- INFORMER LES PROFESSIONNELS À LA RECHERCHE DU MEILLEUR MODE D'INTERVENTION FACE À UNE SITUATION DE MALTRAITANCE

.../...

3ÈME MISSION :

- ENTENDRE ET AIDER LES PARENTS EN DIFFICULTÉS RELATIONNELLES AVEC LEURS ENFANTS.
  SURTOUT NE PAS LES REJETER MÊME SI LEUR APPEL EST ANONYME. CETTE PRÉVENTION LÀ PEUT ÉVITER LE PASSAGE À L'ACTE OU SA PERPÉTUATION.

4ÈME MISSION :

- ASSURER DES ÉTUDES ÉPIDÉMIOLOGIQUES DANS LE DOMAINE DE L'ENFANCE MALTRAITÉE, UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DEVANT AIDER LES PROFESSIONNELS ET SERVICES CONCERNÉS À MIEUX CERNER LEURS ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION.

POUR RÉUSSIR À TRAITER L'ENSEMBLE DE CES PROBLÈMES, CE SERVICE DEVAIT RÉPONDRE À DE NOMBREUSES EXIGENCES :

- UN NUMÉRO GRATUIT, UNIQUE AU PLAN NATIONAL, FACILEMENT MÉMORISABLE, C'EST LE 05. 05. 41. 41.
- UNE PERMANENCE 24 H SUR 24
- 365 JOURS PAR AN
- UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE PROFESSIONNELS FORMÉE SPÉCIALEMENT À L'ÉCOUTE.

.../...

AFIN QU'IL SOIT LARGEMENT CONNU DE TOUS, IL EN SERA FAIT UNE LARGE PUBLICITÉ, PAR VOIE D'AFFICHES, NOTAMMENT, COMME LA LOI EN FAIT OBLIGATION, DANS TOUS LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES RECEVANT DE FAÇON HABITUELLE DES MINEURS.

JE PROFITE D'AILLEURS DE L'OCCASION QUI M'EST DONNÉ POUR REMERCIER L'ENSEMBLE DES MÉDIAS POUR L'INTÉRÊT QU'ILS ONT MANIFESTÉ AU PROBLÈME DES VIOLENCES À ENFANTS ET L'APPUI QU'ILS ONT APPORTÉ À L'ACTION DE MON SECRÉTARIAT D'ÉTAT DANS CE DOMAINE COMME DANS D'AUTRES. NOUS AURONS ENCORE BESOIN DE LEUR CONCOURS TOUT EN RAPPELANT QU'IL S'AGIT D'UN SUJET DÉLICAT QUI DOIT ÊTRE TRAITÉ AVEC NUANCES ET DANS LE RESPECT DES FAMILLES ET DES ENFANTS.

J'AJOUTE ÉGALEMENT QUE SI LA SENSIBILISATION DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION À CE PROBLÈME EST IMPORTANTE, LA FORMATION DES PROFESSIONNELS EST PRIMORDIALE, MAIS ELLE EST ENCORE INSUFFISANTE DE L'AVIS DE TOUS EN CE DOMAINE, PARTICULIÈREMENT EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES ABUS SEXUELS.

.../...

CETTE FORMATION CONCERNE AUSSI BIEN LES TRAVAILLEURS SOCIAUX QUE LES INFIRMIÈRES, LES MÉDECINS QUE LES ENSEIGNANTS, LES MAGISTRATS OU LES POLICIERS. EN VUE DE CETTE FORMATION, LE MINISTÈRE A D'ORES ET DÉJÀ RÉALISÉ OU FAIT RÉALISER UN CERTAIN NOMBRE DE SUPPORTS PÉDAGOGIQUES, PAR EXEMPLE LE FILM "LES ABUS SEXUELS, COMMENT EN PARLER", OU LE DOSSIER TECHNIQUE, QUI A CONNU DEPUIS SA PARUTION EN 1988 UN RÉEL SUCCÈS.

JE SOUHAITE QUE CETTE FORMATION SOIT ENCORE ENCOURAGÉE ET SOUS TOUTES SES FORMES TANT PAR LA DIFFUSION DE BROCHURES QUE PAR L'ORGANISATION DE FORMATIONS INITIALE ET CONTINUE. DE NOMBREUSES INITIATIVES EN CE SENS SONT DÉJÀ TRÈS BIEN ENGAGÉES PAR MES SERVICES.

POUR AVOIR RENCONTRÉ ET DISCUTÉ AVEC LES PARTICIPANTS À LA SESSION QUI S'EST TENUE DÉBUT DÉCEMBRE, ICI MÊME AU MINISTÈRE, JE PUIS TÉMOIGNER DU TRÈS VIF INTÉRÊT RENCONTRÉ PAR LES SESSIONS DE FORMATION DE FORMATEURS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION D'ABUS SEXUELS ENVERS LES ENFANTS.

.../...

LA DEMANDE DE FORMATION EST TRÈS FORTE DANS LES DÉPARTEMENTS ET L'ORGANISATION PAR MON MINISTÈRE DE PLUSIEURS SESSIONS DANS L'ANNÉE PERMETTRA PROGRESSIVEMENT DE SATISFAIRE L'ENSEMBLE DES DÉPARTEMENTS, LE BUT ÉTANT DE FORMER AU MOINS TROIS PERSONNES PAR DÉPARTEMENT POUR DÉMULTIPLIER LOCALEMENT LES FORMATIONS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES ABUS SEXUELS.

PAR AILLEURS, PLUSIEURS BROCHURES VONT ÊTRE PROCHAINEMENT PUBLIÉES :

- UN GUIDE PÉDAGOGIQUE DESTINÉ AUX FORMATEURS DES ÉCOLES DE TRAVAILLEURS SOCIAUX, INFIRMIERS, PUÉRICULTRICES, FACULTÉS DE MÉDECINE, ÉCOLES NORMALES...
- ET EN COLLABORATION AVEC LA FONDATION POUR L'ENFANCE, UN LIVRET DESTINÉ AUX PROFESSIONNELS EN RELATION AVEC LES ENFANTS.
- LA PLAQUETTE SUR LA PROTECTION DES ENFANTS MALTRAITÉS RASSEMBLANT TOUTES LES INFORMATIONS SUR LES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÈGLEMENTAIRES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES MAUVAIS TRAITEMENTS.
- DANS LE DOSSIER DE PRESSE VOUS POURREZ PRENDRE CONNAISSANCE D'UN CATALOGUE RASSEMBLANT L'ENSEMBLE DES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES DISPONIBLES DANS LE DOMAINE DE L'ENFANCE MALTRAITÉE.

.../...

EN CETTE PÉRIODE DE VOEUX, JE SOUHAITE À CE NUMÉRO VERT D'APPARAÎTRE COMME UNE LUEUR D'ESPOIR POUR TOUTES LES SITUATIONS DE DÉTRESSE :

- ENFANTS EN DÉTRESSE POUR QUI CET APPEL TÉLÉPHONIQUE SERA LE GESTE QUI SAUVE DU MALHEUR, DE L'ANGOISSE ET PEUT ÊTRE DANS CERTAIN CAS DRAMATIQUES, RARES JE L'ESPÈRE, DE LA MORT.

  VOUS COMPRENEZ BIEN QUE DANS CETTE HYPOTHÈSE LA RAPIDITÉ D'INTERVENTION DES SERVICES EST ESSENTIELLE.
- PARENTS EN DÉTRESSE ÉGALEMENT MURÉS DANS LEURS PROBLÈMES, ENRACINÉS DANS LES CONDITIONS DE VIE DIFFICILES DE CERTAINES FAMILLES.

  CES PARENTS QU'IL FAUT ENCOURAGER À APPELER POUR RENOUER LES FILS DU DIALOGUE ET LEUR RÉAPPRENDRE LA COMMUNICATION PAR UN AUTRE LANGAGE QUE LA VIOLENCE AVEC CELUI QUI LEUR EST DEVENU UN ÉTRANGER, LEUR ENFANT.
- JE DIRAIS AUSSI LES PROFESSIONNELS EN DÉTRESSE FACE À DES DÉCISIONS DIFFICILES, À LA RECHERCHE DE L'INTÉRÊT RÉEL DE L'ENFANT.

.../...

COMME VOUS L'AVEZ COMPRIS, J'ATTENDS BEAUCOUP DE LA MISE EN PLACE ET DE L'EFFICACITÉ DE CE SERVICE D'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE.

MAIS JE SAIS QUE JE PEUX COMPTER SUR LA DÉTERMINATION SANS FAILLE DE TOUS LES MEMBRES DE CE SERVICE, REPRÉSENTANTS DE L'ETAT, PRÉSIDENTS DE CONSEILS GÉNÉRAUX, RESPONSABLES DU SECTEUR ASSOCIATIF, MEMBRES DE L'ÉQUIPE DES ÉCOUTANTS. JE COMPTE ÉGALEMENT SUR VOUS, CAR LA PRESSE A UN RÔLE TRÈS IMPORTANT À JOUER POUR QUE NOTRE MESSAGE PASSE ET SOIT BIEN COMPRIS. JE VOUS EN REMERCIE.